

Séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024

Ce projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 est strictement limité aux crédits à inscrire en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes pour l'acquisition d'un immeuble de bureaux situé au 39-41 avenue Gambetta à Maisons-Alfort afin d'y implanter les services techniques municipaux actuellement situés au 165 rue Jean Jaurès dans la ZA des Petites Haies.

Cette opportunité foncière peut se réaliser par exercice du droit de préemption en date du 23 février 2024 après DIA d'un immeuble bâti de 1.270 m² et de 20 places de stationnement. Le prix d'acquisition de cet immeuble s'élève à 2.714.286 euros majoré d'une commission d'agence de 135.714 euros TTC, soit un montant total de 2.850.000 euros en dépense d'investissement.

Cette dépense d'acquisition foncière est inscrite en section d'investissement et équilibrée en recette d'investissement par un emprunt globalisé du même montant.

Le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 qui vous est soumis se présente donc comme suit :

Section de fonctionnement.....	0,00 €
Section d'investissement	2.850.000,00 €
Fonction 90518/21328 Autres bâtiments privés	+2.850.000,00 €
Recettes d'investissement	
Fonction 923/1641 Emprunts en euros	+2.850.000,00 €
Total décision modificative n°1	2.850.000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.